

La vie des sociétés

7252625601 - VS

MARNELEC

Société Civile en liquidation au capital de 76 500 euros
Siège social :
Zone Industrielle, Rue de l'Industrie
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE
390 201 093 R.C.S. Melun

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'Assemblée Générale du 16 janvier 2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Melun.

7252830901 - VS

FRATELLO PIZZA

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège : 19, rue de l'Hôtel-de-Ville
77820 LE CHÂTELET-EN-BRIE
891453466 RCS de Melun

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Par décision de l'AGE du 6 mars 2021, il a été décidé de nommer Président, M. BOUDJEMA Badreddine, 9, rue Savoies, 77000 Melun, en remplacement de ZEGHOUDI Mehdi, démissionnaire. Mention au RCS de Melun.

7252893801 - VS

ADDITIF

Additif à l'annonce parue le 23 avril 2021, concernant la société INGEI, ajout : Augmenter le capital social de 7 000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 10 000 euros.

7252820701 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp en date du 21 avril 2021, il a été constitué une société :
Forme : Société Civile Immobilière.
Dénomination : SCI TOM.
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 54 B, rue du Cordeau, 77390 Courtomer.
Objet social : l'acquisition de biens et droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens et tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 99 ans.
Gérant : M. WARNET Thomas, demeurant 1, place Raymond-Baurin à Roissy-en-Brie (77680).
La société sera immatriculée au RCS de Melun.

7252896501 - VS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 6 avril 2021, enregistré au S.D.E de Melun le 12 avril 2021, Dossier 2021 00031546 référence 7704P01 2021 A 00917.
La société EM ANTIPODES, SAS au capital de 5 000 euros, 417, route de la Libération, 77630 Arbonne-la-Forêt, 808 508 196 RCS Melun.
A vendu à :
La société TEMPS DM, SAS au capital de 2 000 euros, 35, rue de l'Or, 78117 Châteaufort, 893979203 RCS Versailles.
Un fonds de commerce de restaurant connu sous l'enseigne LE PETIT CORNE BICHE, exploité au 417, route de la Libération, 77630 Arbonne-la-Forêt.
La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 25 000 euros.
L'entrée en jouissance est fixée au 6 avril 2021.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la correspondance à Maître Aurélie PAULIC - Cabinet MALPELAVOCATS, sis 160, rue Grand, 77300 Fontainebleau, désigné séquestre et pour la validité à l'adresse du fonds vendu.

7252690301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27 janvier 2021, il a été constitué une SCI dénommée: HATAKA IMMOBILIERE. Siège social: 20, chemin du Tour-de-Bois, 77500 Chelles. Capital: 1 000 euros. Objet: achat, location, vente de biens immobiliers. Gérant: M. AHCOUNSOU Thomas, 20, chemin du Tour-de-Bois, 77500 Chelles. Cession des parts sociales: libre entre associés. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Melun.

Avis administratifs

7252513301 - AA



Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vulaines-sur-Seine

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2021-003 du 12 avril 2021, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vulaines-sur-Seine.

Cette procédure a pour objectif d'adapter le PLU afin de créer une aire d'accueil des gens du voyage de 20 places. Les évolutions apportées au PLU sont les suivantes : la modification de la consommation d'espace inscrite dans le PADD, la création d'un secteur Ngv et d'un règlement dédié à l'aire d'accueil des gens du voyage, la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur sur la suppression de l'emplacement réservé existant destiné à accueillir l'aire d'accueil des gens du voyage.

À cet effet, le premier vice-président du Tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Luc BOISGONTIER, retraité, en qualité de commissaire enquêteur par une décision en date du 17 novembre 2020.

L'enquête publique se déroulera du 17 mai 2021 à 9 h 00 au 4 juin 2021 à 20 h 00 en mairie de Vulaines-sur-Seine (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Vulaines-sur-Seine aux dates et horaires suivants :

- le mercredi 19 mai 2021 entre 14 h 00 et 17 h 00,
- le mardi 25 mai 2021 entre 9 h 00 et 12 h 00,
- le samedi 29 mai 2021 entre 9 h 00 et 12 h 00,
- le vendredi 4 juin entre 17 h 00 et 20 h 00.

En raison du contexte sanitaire et sur le fondement du décret n°2020-884 du 17 juillet 2020, le public sera tenu de porter obligatoirement un masque au sein des locaux administratifs lors de sa consultation du dossier d'enquête publique et durant sa réception par le commissaire enquêteur hors des permanences.
Le dossier d'enquête publique comprend : le dossier de déclaration de projet pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage avec mise en compatibilité du PLU de Vulaines-sur-Seine, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes, le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint et les avis des personnes publiques associées et consultées, la décision de l'autorité environnementale exemptant d'évaluation environnementale la procédure.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera disponible en mairie de Vulaines-sur-Seine (siège de l'enquête publique), 6, rue Riché, 77870 Vulaines-sur-Seine où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 et les samedis de 9 h 00 à 12 h 00) ainsi que lors des permanences du commissaire enquêteur. Il sera également disponible au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

situé au 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau ainsi qu'à l'adresse suivante : www.pays-fontainebleau.fr/enquete-publique18, sur le site internet de la commune de Vulaines-sur-Seine <https://www.vulaines-sur-seine.fr/web/> et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la communauté d'agglomération, 44, rue du Château, 77300 Fontainebleau pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 45, horaires pouvant varier avec la crise sanitaire).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions en langue française :
- sur le registre passif ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Vulaines-sur-Seine pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courriel à l'attention de Jean-Luc BOISGONTIER, commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie, 6, rue Riché, 77870 Vulaines-sur-Seine,

- par courriel à l'adresse suivante : epgdv@vulaines-sur-seine.fr
Les pièces jointes ne devront pas dépasser 5 mégaoctets.
Seules les observations et propositions reçues pendant le délai de l'enquête soit du lundi 17 mai 2021 à 9 h 00 jusqu'au vendredi 4 juin 2021 à 20 h 00, y compris par voie électronique et courrier postal, seront prises en considération. Les observations, propositions et contre-propositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet <https://www.vulaines-sur-seine.fr/web/> et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enquete-publique18 pendant toute la durée de l'enquête. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Vulaines-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. À l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Vulaines-sur-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. À l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme pourra être soumis à l'approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7252493701 - AA



Établissement des plans de zonages de l'assainissement des eaux usées de la commune de Rebas

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du Président n° 06-2021 en date du 15 avril 2021, la Communauté de Communes des 2 Morin a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'établissement des plans de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Rebas.

À cet effet, M. Alain LEGOUHY a été désigné par la décision n°E2 10002677 du 22 mars 2021, de M. le Président du Tribunal Administratif, et assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes des 2 Morin et en mairie de Rebas pendant la durée de l'enquête, du lundi 17 mai 2021 à 9 h 00 au vendredi 18 juin 2021 à 17 h 00 aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'enquête publique sera close le vendredi 18 juin 2021 à 17 h 00.
Le public pourra prendre connaissance des dossiers au siège de la Communauté de Communes des 2 Morin et sur le site internet : www.c2m.fr

Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur l'un des registres ouverts à cet effet ou les adresser :
Par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de Communes des 2 Morin ou à la mairie de Rebas ;

Par voie électronique via le site de la Communauté de Communes des 2 Morin mentionnant en objet « Enquête relative à l'établissement des plans de zonages de l'assainissement des eaux usées de la commune de Rebas ».

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes des 2 Morin.

Le commissaire enquêteur recevra :
À la Communauté de Communes des 2 Morin, 1, rue Robert-Legraverend, 77320 La Ferté-Gaucher, aux dates et heures suivantes :

- lundi 17 mai 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
 - vendredi 18 juin 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.
- En mairie de Rebas, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 77510 Rebas, aux dates et heures suivantes :

- mercredi 26 mai 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
 - jeudi 10 juin 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.
- Il pourra recevoir les observations écrites ou orales du public.

À l'issue des enquêtes publiques, une copie des rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes des 2 Morin et en mairie de Rebas, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes des 2 Morin pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, l'établissement des plans de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de Rebas, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints aux dossiers, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération de la Communauté de Communes des 2 Morin.

L'autorité compétente en charge de l'établissement des plans de zonage auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté de Communes des 2 Morin.

Autres marchés

7252667301 - AM

Château de Fontainebleau

Concession commerciale supplémentaire de vente à emporter (VAE)

APPEL À CANDIDATURE

L'établissement public du Château de Fontainebleau (EPCF) publie un appel à candidature pour une concession commerciale supplémentaire de vente à emporter (VAE) située au sein du Jardin Anglais, de début juin à fin septembre 2021. Ce projet a pour objectif de pallier l'absence de concession commerciale sur ce périmètre et de répondre à la nécessité d'offrir au public, en période estivale, une solution de restauration à emporter complémentaire.

L'offre ne saurait être identique à celle des concessions existantes situées Cour de la Fontaine (sandwicherie, crêperie glacière), Jardin de Diane (café) et Grand Canal (glacier). L'EPCF souhaite retenir un concessionnaire proposant une offre différenciante, idéalement formé de produits frais et de saison, issus des circuits courts, "prêt à emporter et/ou pique-niquer". Une attention particulière sera portée au développement durable par la mise en place de contenants biodégradables et d'une gestion des déchets responsable. Cette concession devra s'intégrer parfaitement dans le Jardin Anglais, d'un point de vue esthétique, et s'adapter à la programmation culturelle estivale, s'agissant des pics de fréquentation prévisibles à certaines dates communiquées ultérieurement.

Le concessionnaire devra proposer un dispositif mobile de VAE, soumis à validation de l'EPCF, et mettre à disposition de sa clientèle des tables, chaises, voire parasols en nombre suffisant. Il veillera particulièrement au respect des espaces mis à sa disposition.

L'activité du concessionnaire sera soumise aux horaires d'ouverture du château, une amplitude horaire plus importante étant envisageable, notamment en soirée. De mai à septembre, les cours et jardins sont ouverts tous les jours de 9 h 00 à 19 h 00 (dernier accès 18 h 00). Le jardin de Diane et le Jardin Anglais ferment de manière anticipée.

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel et des incertitudes pesant sur le secteur de la restauration, son activité sera soumise aux réglementations sanitaires en vigueur au moment de son ouverture. Les dossiers de candidatures sont à envoyer avant le 7 mai 2021 à la Direction du développement et de la communication. Ils devront comprendre une description détaillée du projet culinaire et du dispositif de VAE proposé, une présentation de l'expérience du candidat, ainsi qu'une estimation des recettes attendues pour la période d'exercice concernée.

Château de Fontainebleau, Direction du développement et de la communication, place du Général-de-Gaulle, 77300 Fontainebleau.

Le Pays Briard

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...



CENTRALEDES MARCHÉS.COM

Votre prochain marché est ici